



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus	23	SEANCE DU 06 JUILLET 2022 À 19H00
Nombre membres élus en exercice	23	
présents :	17	Le Conseil Municipal d'Ambès,
représentés :	06	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
votants :	23	Collectivités Territoriales,
absents :	00	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
		sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.
Date de la convocation :		PRESENTS :
1 ^{er} juillet 2022		Kévin SUBRENAT, Maire ;
Certifié exécutoire		Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine
Compte tenu de l'envoi en		VILLENAVE, Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD, adjoints au
Préfecture le :		Maire ;
		Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Philippe
Et de l'affichage en mairie le :		GIACOMETTI, Réjane LIAGRE, Yann VANNIER, Hanif OUBROU,
		Gilbert DODOGARAY, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ conseillers
		municipaux.
Le Maire,		ABSENTS REPRÉSENTÉS :
		Alain MALTERRE donne procuration à David VIELLE.
		Natacha BLANCO donne procuration à Mylène ROUDAUD.
		Sandrine DESCHAMPS donne procuration à Catherine LABARRERE.
		Oriane ARIS donne procuration à Mylène ROUDAUD.
		Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.
		Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ
		SECRETAIRE DE SEANCE :
		Michel RATON

DÉLIBÉRATION N° 035 07 2022 - FINANCES – BUDGET 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Présentation par Catherine LABARRERE.

Afin de tenir compte du reliquat de facture 2021 non prise en compte et non reporté au budget prévisionnel 2022 de la prestation de Paroles et Musique pour des cours de musique sur l'année 2021 / 2022, il est proposé d'abonder la ligne 611 « Contrat prestations de services » du chapitre 011. Ces 1 100,00 € sont pris en totalité sur la ligne des dépenses imprévues du chapitre 022.

Afin de pouvoir rembourser les cautions sur loyers lors de départs de locataires, il est proposé d'abonder la ligne 165 « Dépôts et cautionnements reçus » du chapitre 16 pour un montant de 700,00 €.

Afin de régulariser l'Attribution de Compensation d'Investissement du mois d'août 2020, il est proposé d'abonder la ligne 2046 « Attribution compensation d'investissement » du chapitre 204 pour un montant de 2 000,00 €.

Afin d'équilibrer le budget en dépenses d'investissement, il est proposé d'abonder le chapitre 020 « Dépenses imprévues » d'un montant de 17 300,00 €.

Afin de procéder à l'ajustement des dotations aux amortissements, de la section de fonctionnement, il est proposé d'abonder la ligne 6811 « Dotations à l'amortissement » du chapitre 042 pour un montant de 20 000,00 €.

Concernant les dotations aux amortissements, de la section d'investissement, il est proposé d'abonder le chapitre 040 « Amortissements et Provisions » pour un montant de 20 000,00 €.

Afin de prendre en compte les observations du trésor public concernant la simplification de la M14 sur les opérations de cessions, il est proposé d'abonder le chapitre 024 « produits de cession » d'un montant de 151 000 € et de supprimer les lignes 192 et 21318 du chapitre 040 et la ligne 675 « valeurs comptables des immobilisations cédées » du chapitre 042 et la ligne 775 « Produit des cessions immobilières » du chapitre 77.

Après avoir entendu les propositions de Mme LABARRERE concernant les virements de crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du Budget 2022 de la commune, comme suit:

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Chapitre 011 – article 611 Contrat prestations de services	1 100 €	Chapitre 16 – article 165 Dépôts et cautionnements reçus	700 €
Chapitre 042 – article 6811 Dotations à l'amortissement	20 000 €	Chapitre 204 – article 2046 Attribution compensation d'investissement	2 000€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 21 100 €	Chapitre 020 – Dépenses imprévues	17 300 €
Chapitre 042 – article 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 151 000 €		
Total	- 151 000 €	Total	20 000 €
Recettes		Recettes	
Chapitre 77 article 775 Produit des cessions immobilières	- 151 000 €	Chapitre 024 – Produits de cession d'immobilisation	151 000 €
		Chapitre 040 – article 28031 Amortissements et Provisions	20 000 €
		Chapitre 040 – article 192 +/- value / investissement	- 111 941,45 €
		Chapitre 040 – article 21 318 Autres bâtiments publics	- 39 058,55 €
Total	- 151 000 €	Total	20 000 €

Fait et délibéré le 06 juillet 2021
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

